

Nombre de membres en exercice: 15

Séance du jeudi 21 août 2025
L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un août l'assemblée régulièrement convoqué le 12 août 2025, s'est réuni sous la présidence de Frédéric MAAS.

Présents : 9

Sont présents: Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX

Représentés: Christian BELGARDT par Frédéric MAAS Aurélie GRIS par Christophe GRIS Yoann PELISSON par Anne-Laure GARCIA Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS

Absents: Evelyne MOUGENOT, Christopher ROCHE

Secrétaire de séance: Mohamed NEBBACHE

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 a été adressé le 20 juin 2025 par mail à tous les membres du conseil municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le Procès-verbal à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité, puis signé par le Maire et le secrétaire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, le quorum est atteint.

Il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné Mohamed NEBBACHE, pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Autorisation donnée au Maire pour la réalisation des travaux d'accessibilité et la création d'un nouvel arrêt de bus « La Briqueterie »
- Affaires diverses

Objet : Autorisation donnée au Maire pour la réalisation des travaux d'accessibilité et la création d'un nouvel arrêt de bus "La Briqueterie" - DE 2025 027

Dans le cadre de la mise en accessibilité des transports publics, la commune d'Isles-les-Meldeuses prévoit de réaliser les travaux nécessaires pour mettre aux normes l'arrêt de bus « La Briqueterie », afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces aménagements impliquent également la création d'un nouvel arrêt en vis-à-vis de l'existant, permettant ainsi une desserte complète dans les deux sens de circulation.

Le financement du projet bénéficiera d'une subvention d'Île-de-France Mobilités, accordée dans le cadre de son dispositif de soutien aux aménagements d'arrêts de bus, à hauteur de 70 % du montant HT des travaux. Le solde restant à charge sera financé sur le budget communal, en section d'investissement.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré et pris connaissance du projet, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de mise en accessibilité de l'arrêt « La Briqueterie » et la création d'un nouvel arrêt en vis-à-vis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux, y compris les marchés publics, contrats et conventions de financement avec Île-de-France Mobilités.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal, en section d'investissement, et financées à hauteur de 70 % par la subvention d'Île-de-France Mobilités, le reste étant à la charge de la commune.

Résultat du scrutin	<p><u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX</p> <p><u>Pouvoir :</u> Christian BELGARDT par Frédéric MAAS Aurélie GRIS par Christophe GRIS Yoann PELISSON par Anne-Laure GARCIA Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS</p> <p><u>Ont voté contre :</u> 0</p> <p><u>Se sont abstenus :</u> 0</p>
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe avoir rencontré cette semaine les responsables de la SNCF concernant les travaux d'électrification de la ligne P Meaux / La Ferté Milon.

Le lancement du chantier est prévu pour 2026, avec une livraison estimée aux alentours de 2032. La ligne sera totalement fermée pendant environ un an au cours des travaux ; un réseau de bus de substitution sera mis en place durant cette période afin d'assurer la continuité du service

La séance s'est cloturée à 20h30

Le présent Procès-Verbal est adopté à l'unanimité en date du 23-10-2025

Le Maire, Frédéric MAAS

Le secrétaire, Mohamed NEBBACHE

